



ÉCOLE DE MUSIQUE DE VILLENEUVE LEZ AVIGNON

"Yves Marie Bruel"

GRILLE TARIFAIRE PRÉVISIONNELLE 2025/26



ADHESION ANNUELLE PAR FAMILLE		30 €			
EVEIL MUSICAL ET DÉCOUVERTE INSTRUMENTALE					
ÉVEIL MUSICAL	3 à 5 ans	séances de 45'/sem	150 €		
	PS/MS/GS maternelle		soit 60/45/45		
DÉCOUVERTE INSTRUMENTALE	À partir de 6 ans (CP)	Cours d'initiation 30' + Ateliers instrumentaux (vents, cordes, percussions)	Enfants - 7 ans	380 €	
				soit 152/114/114	
			Enfants + 7 ans	GRAND AVIGNON & VAUCLUSE	HORS GRAND AVIGNON ou VAUCLUSE
Famille	Grand Avignon*				
			285 €	165 €	380 €
			soit 115/85/85		soit 152/114/114
PRATIQUES INSTRUMENTALES / VOCALES					
CURSUS COMPLET	À partir de 7ans (CE1) jusqu'à 18 ans	Cursus comprenant obligatoirement : Cours d'instrument ou chant , Formation musicale et une pratique collective	406 €	234 €	640 €
			soit 166/120/120		soit 260/190/190
* Participation financière du Grand Avignon dans le cadre du dispositif écoles associées au Conservatoire du Grand Avignon pour les élèves domiciliés sur le Grand Avignon ou Vaucluse inscrits à l'un des enseignements éligibles. La pratique d'un 2° instrument n'ouvre pas droit à ce dispositif. La date de naissance de l'élève doit être comprise entre le 1er Janvier 2008 et le 31 Décembre 2018					
ADULTES	à partir de 18 ans	Cours individuels d'instrument ou chant 30' hebdo	705 €	soit 285/210/210	
		Cours individuels d'instrument ou chant 45' hebdo	1 020 €	soit 410/305/305	
		Option FM et Pratique collective	Inclus dans le tarif annuel		
PRATIQUES COLLECTIVES ET PARCOURS PERSONNALISÉS					
PRATIQUE COLLECTIVE SEULE	Orchestres, musique de chambre, musiques actuelles, atelier voix	Moins de 18 ans	185 €	soit 75/55/55	
		Adulte	220 €	soit 90/65/65	
PARCOURS PERSONNALISÉ	lycéens, étudiants, cas particuliers (sur validation par la direction)	Cours d'instrument 30' hebdo + pratique collective ou FM	640 €	soit 260/190/190	
INSTRUMENT SUPPLÉMENTAIRE	Sur validation par la direction	30' hebdo	495 €	soit 199/148/148	
MODALITÉS DE RÈGLEMENT					
Chèques, espèces ou CARTE BANCAIRE au secrétariat de l'école de musique					
Règlement en 1 échéance ou 3 échéances au 15 octobre/ 15 Janvier /15 Avril					
1ère échéance incluant la cotisation annuelle famille de 30 € et 40% des frais de scolarité, solde réparti à égalité sur les deux échéances restantes					
DIVERS					
Inscription en cours d'année	Frais de scolarité calculés par trimestre				
Démision en cours d'année	Sur demande écrite motivée et accord de la direction : Calcul semestriel proratarisé et remboursement au maximum de la moitié de la cotisation annuelle				